

## **Vœux du Président du SNEC**

Chers collègues,

Ce début d'année annonce le temps des vœux. Ainsi, je vous souhaite, à vous et vos proches une bonne année 2026. La santé physique et psychologique est primordiale pour bien gérer nos entreprises.

J'ai une pensée amicale de soutien à nos collègues de l'étang de Thau qui ont dû stopper leurs ventes d'huitres et de moules en toute fin d'année.

Comme vous le savez, le bureau du SNEC a été renouvelé il y a 15 mois lors des rencontres Conchylioles 2025 à Vannes et vous m'avez élu comme président. Je succède à deux personnes connues et reconnues : Messieurs Goulven Brest et Daniel Sorlut. Ils sont désormais présidents d'honneur du SNEC.

Avec Alban LENOIR (Normandie), Bruno AMOSSE (BS) qui compose le bureau du SNEC et Marion OTTAVI notre juriste permanente, la première année à entre autres permis de nous connaître et comprendre le fonctionnement d'un syndicat patronal.

Notre représentativité est enfin reconnue par la Direction Générale du Travail.

**Nous sommes le seul Syndicat Patronal de la profession.**

Notre représentativité via l'adhésion des chefs d'entreprise, les syndicats Conchylioles locaux, la coopérative du Sud, le GMB (Groupement Moules de Bouchot) doit être récurrente pour que notre syndicat reste pérenne. A ce titre, je vous invite donc à re-adhérer en 2026.

Pour les entreprises qui souhaitent re-adhérer et pour les nouvelles qui souhaitent nous rejoindre, un bulletin est fourni en PJ. Nous allons être encore plus proche de vous avec un appel de courtoisie au moins un fois par an pour parler de tout et de sujets en particulier. Ainsi, vous pourrez être appelé par Alban (06 79 40 56) ou Bruno (06 07 95 88 09) ou moi (06 11 62 42 43).

Le Permis d'Armement Simplifié a été traité par le SNEC en collaboration avec le CNC et certains élus et représentants de CRC. Le PAS pour un navire est l'ancien Permis de Circulation. Si tous les navires sont en PAS, le patron et les salariés ne peuvent être qu'à la MSA.

Après 20 ans, notre Convention Collective a bien vécu et doit maintenant être revue pour suivre les différentes évolutions de nos professions. C'est un gros chantier : Classification entre ENIM et C.C. Conchylicole, le travail du dimanche, les apprentis et les mineurs, les nouveaux postes (ex : Agent de maîtrise), les nouveaux métiers (ex : les éclosseurs) la prévoyance et bien sur la grille des salaires. A la fin de cette année, nous espérons un livrable, accepté par les organisations syndicales.

Pour cela, j'ai besoin de vous et de toutes les bonnes volontés pour collaborer à des thèmes de la refonte de la Convention Collective.

Notre site internet est opérationnel et s'enrichit chaque semaine de notes et explications dans la partie Adhérents, rendant le SNEC de plus en plus important dans la vie de vos entreprises et adapté aux RH et patrons.

Une newsletter trimestrielle sera envoyée au CNC et aux CRC afin qu'elle soit relayée dans leur lettre d'information.

La prochaine CPPNI (Commission Permanentes Paritaires de Négociation et d'Interprétation a eu lieu le 13 Janvier 2026 au siège du CNC à Paris. Elle a permis de conclure à une évolution de la grille salariale acceptable par tous.

Nous participerons au Conseil de filière Coquillages les 25 et 26 mars prochain à Nantes.

Le SNEC sera présent, au salon de Vannes les 6 et 7 Octobre 2026 sur le stand du CNC grâce à l'invitation du CRC Bretagne Sud.

Je sais maintenant où j'ai mis les pieds, mais nous voyons aussi où nous devons aller : **Construire un syndicat de proximité au service des employeurs et pour défendre leurs intérêts.**

Bonne année 2026.

